

ville, j'ai entendu de petites filles qui, interrogées par leurs compagnes où elles allaient, ont répondu : « Nous allons à l'école chez les Filles de la Sagesse. » De quelle consolation mon cœur a été pénétré, en entendant prononcer le beau nom que vous portez ! Mais quelle gloire pour vous, si vous avez soin d'en remplir toute la signification ! »

CHAPITRE V.

DE NOUVELLES COMPAGNES SE JOIGNENT A LA SOEUR MARIE-LOUISE DE JÉSUS. — MONTFORT LUI DONNE LA RÈGLE DES FILLES DE LA SAGESSE. — LA SOEUR DE LA CONCEPTION A L'HOPITAL SAINT-LOUIS. — DERNIÈRE LETTRE DE MONTFORT A SES PREMIÈRES RELIGIEUSES. — SA MORT LES JETTE DANS LA CONSTERNATION. — RETOUR DE LA SOEUR MARIE-LOUISE DE JÉSUS ET DE LA SOEUR DE LA CONCEPTION A L'HOPITAL DE POITIERS. — LEUR DÉPART POUR SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE.

Les deux humbles filles de Montfort s'attiraient l'estime de tous ceux qui se mettaient en rapport avec elles. Leur vie pauvre et laborieuse donnait tant d'édification que plusieurs jeunes filles témoignèrent le désir de se ranger sous leur conduite et d'embrasser le nouvel Institut. Cependant les deux premières qui se présentèrent ne furent point acceptées, mais elles furent bientôt remplacées par deux autres qui devinrent de ferventes Filles de la Sagesse. L'une s'appelait Marie Vallean, de la paroisse de Saint-Sauveur de La Rochelle ; elle n'avait que quatorze ans et demi ; c'est dans sa maison que Marie-Louise avait trouvé un asile à son arrivée. Elle reçut le nom de Sœur de l'Incarnation. L'autre, qui fut appelée Sœur de la Croix, était de la paroisse de Saint-Sauveur de Nuaille. Elle avait plus de trente ans ; mais ce qui paraissait lui manquer du côté de la jeunesse était suppléé par la docilité, la ferveur et beaucoup d'autres vertus solides. Après une retraite de sept ou huit jours, Montfort fit la cérémonie de leur profession et bénit leur saint habit

dans l'église des Religieuses de la Providence , le 22 août 1715.

C'est dans ce temps que le pieux Instituteur de la Congrégation de la Sagesse mit la dernière main à sa Règle. Après en avoir donné lecture à la Sœur Marie-Louise de Jesus et avoir profité de ses observations, il la transcrivit de nouveau et la lui présenta, en disant : « Recevez , ma fille , cette Règle , observez-la et la faites observer à celles qui seront sous votre conduite. » La Sœur se jeta à genoux et reçut cette Règle comme le présent le plus précieux qu'on eût pu lui faire. Elle est en effet un chef-d'œuvre de piété et de sagesse. Monseigneur de Champflour lui donna aussitôt son approbation , comme l'ont fait depuis plusieurs grands évêques. Un homme très-versé dans la science du gouvernement religieux, qui était alors recteur du collège de La Rochelle, ne put s'empêcher de dire, en la lisant : « Quiconque gardera cette Règle sera un ange. »

Les Filles de la Sagesse avaient l'avantage de posséder quelquefois leur saint Fondateur, dans l'intervalle de ses missions. Il les édifiait par sa présence et les encourageait par ses paroles. Un jour qu'il leur parlait de Dieu, comme de coutume, il s'arrêta tout à coup et demeura immobile, les yeux fixés au ciel. Son visage leur parut tout brillant. Il continua à leur parler dans cette sorte d'extase, non plus comme un directeur ordinaire, mais comme un homme inspiré : « O mes filles, leur dit-il, que Dieu me fait connaître, à cet instant, de grandes choses ! Je vois, mes chères filles, dans les décrets de Dieu, une pépinière de Filles de la Sagesse. »

Dans ce temps, on eut besoin de gouvernantes à l'hôpital Saint-Louis de La Rochelle, et on demanda à Montfort quelqu'une de ses Religieuses pour remplacer la

Supérieure qui était séculière. Il consentit à donner la Sœur de la Conception qui avait tout ce qu'il fallait pour réussir dans un emploi très-difficile ; car il y avait là de grands abus à faire disparaître. Mais celle-ci, trouvant partout des obstacles au bien, crut que sa présence dans l'hôpital était inutile. Elle écrivit au Vénérable de Montfort pour lui faire connaître ses peines et lui demander la permission de renoncer à sa triste charge. Le saint Fondateur, qui voulait apprendre à ses filles à ne pas quitter la croix aussitôt qu'on la trouve trop pesante, lui fit cette réponse pleine de douceur et de fermeté :

« Vive Jésus ! Vive sa croix !

« Prenez garde, ma fille, au nom de Jésus, à votre vocation, et de quitter l'hôpital par l'effort de la tentation ; si vous le faites, je ne veux jamais vous voir. Si vous ne voulez pas aller à confesse au Révérend Père Le Tellier, je vous permets, pendant trois mois, d'aller à Monsieur l'aumônier de l'hôpital. Soyez fidèle à la règle générale et particulière que Jésus, votre cher Epoux, vous a donnée par mon organe. Prenez garde à vous, encore un coup, et ne suivez point votre sentiment propre. Je prie à genoux le bon Jésus de vous soutenir contre tout l'enfer qui craint la réforme de l'hôpital. Je suis, ma chère fille, tout à vous, tandis que vous serez obéissante. »

Malgré ces sages avis, la Sœur de la Conception ne put vaincre des difficultés toujours renaissantes, et le Vénérable serviteur de Dieu lui permit de retourner à sa Communauté. Après avoir passé quelques jours à La Rochelle, Montfort quitta ses Religieuses pour ne les

plus revoir. Il continua cependant à les diriger par ses lettres. Voici ce qu'il leur écrivait le 31 décembre :

« Ce dernier de l'an 1715.

« Mes très-chères filles en Jésus-Christ, voilà un livre fait pour vous que je vous envoie. Lisez-le en public et en particulier; je vous dis ce qu'il vous dit. Ne vous impatientez pas de mon absence; ma présence et ma volonté toute diabolique, quelque bonne qu'elle paraisse, gâtent tout; moins j'aurai de part à cet établissement, plus il réussira, j'en suis certain. Cependant que chacune m'écrive tous les mois pour me marquer : 1^o ses principales tentations éprouvées dans le mois; 2^o ses principales croix bien portées; 3^o ses principales victoires sur soi-même; et qu'on m'instruise des principaux changements qui arriveront; je vous porte partout dans mon sein. Ouvrez, mes chères filles, ouvrez votre cœur à la Mère Supérieure, comme aussi à votre confesseur, si Dieu vous y donne attrait. Tout à toutes en Dieu seul. Je vous souhaite une année pleine de combats et de victoires, de croix, de pauvreté et de mépris. »

Quel souhait étrange! Le monde en sera scandalisé peut-être; mais le monde était scandalisé aussi, quand Jésus-Christ disait : « Bienheureux les pauvres; bienheureux ceux qui pleurent; bienheureux ceux qui souffrent persécution; bienheureux ceux qui sont maudits du siècle! »

Les croix ne devaient pas manquer en effet aux Filles de la Sagesse, dans l'année qui allait commencer. Elles eurent toutes sortes d'épreuves à subir de la part de ceux-là même qui les avaient d'abord accueillies avec le plus de faveur. On ne voulait plus les souffrir dans la

maison qu'elles occupaient. Il fallut en chercher une autre, et il ne s'en trouvait point qui convint à leur état et à leurs emplois. La Sœur Marie-Louise en écrivit à Montfort qui lui fit une réponse admirable. Cette lettre est comme une dernière expression et un dernier souffle sorti du cœur de cet amant passionné des souffrances et des croix; elle est aussi comme une annonce obscure de sa mort prochaine.

« Ma très-chère fille en Jésus-Christ,

« Vive Jésus! Vive sa croix!

« J'adore la conduite juste et amoureuse de la divine Sagesse sur son petit troupeau qui est logé à l'étroit chez les hommes, pour être logé et caché bien au large dans son divin Cœur, qui vient d'être percé pour cet effet. Oh! que ce sacré cabinet est salutaire et agréable à une âme vraiment sage! Elle en est sortie avec le sang et l'eau, quand la lance le perça; elle y trouve son rendez-vous assuré, quand elle est persécutée de ses ennemis. Elle y demeure cachée avec Jésus-Christ en Dieu, mais plus conquérante que les héros, plus couronnée que les rois, plus brillante que le soleil et plus élevée que les cieux. Si vous êtes l'élève de la Sagesse et l'élue entre mille, que vos abandons, vos mépris, votre pauvreté et votre prétendue captivité vous paraîtront douces, puisqu'avec toutes ces choses de prix, vous achetez la Sagesse, la richesse, la liberté, la divinité du Cœur de Jésus crucifié!

« Si Dieu ne m'avait pas donné des yeux autres que ceux que m'ont donnés mes parents, je me plaindrais, je

m'inquiéteraient avec les fous et les folles de ce monde corrompu ; mais je n'ai garde de le faire. Sachez que j'attends d'autres renversements plus considérables et plus sensibles, pour mettre notre foi et notre confiance à l'épreuve, pour fonder la Communauté de la Sagesse, non pas sur le sable mouvant de l'or et de l'argent, dont le monde se sert tous les jours pour fonder et enrichir ses appartements, non pas aussi sur le bras de chair d'un mortel qui n'est tout au plus, quelque puissant qu'il soit, qu'une poignée de foin, mais pour la fonder sur la sagesse même de la croix du Calvaire. Elle a été teinte, cette divine et adorable croix, elle a été teinte et empourprée du sang d'un Dieu ; choisie pour être de toutes les créatures la seule épouse de son Cœur, le seul objet de ses désirs, le seul centre de toutes ses prétentions, la seule fin de ses travaux, la seule arme de son bras, le seul sceptre de son empire, la seule couronne de sa gloire et la seule compagne de son jugement ; et cependant, ô incompréhensible jugement ! cette croix a été abattue avec mépris et horreur, cachée et oubliée dans la terre pendant quatre cents ans, etc.

« Mes chères filles, appliquez ceci à l'état où vous vous trouvez actuellement. Je vous porte partout jusqu'au saint autel. Je ne vous oublierai jamais, pourvu que vous aimiez ma chère croix en laquelle je vous suis allié, tandis que vous ne ferez point votre propre volonté, mais la sainte volonté de Dieu, dans laquelle je suis tout à vous. »

Tous ces grands renversements que Montfort prédit à ses filles, dans cette lettre, ne tardèrent pas longtemps à arriver, puisque, quelques jours après, elles apprirent sa mort qui eut lieu à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 28 avril

1716. Un si triste événement jeta la Sœur Marie-Louise et ses compagnes dans la plus profonde consternation. Elles perdaient leur Supérieur, leur père, leur guide et leur soutien ; elles le perdaient au moment où elles avaient un plus grand besoin d'être conduites par ses avis et encouragées par son zèle. Dans leur immense douleur elles eurent cependant la consolation de voir que Mgr l'évêque de La Rochelle était disposé à leur donner tous les conseils et tous les secours qui pouvaient leur être nécessaires, et à garder sous sa haute protection leur pieux établissement.

En effet, le digne prélat acheta pour les Sœurs une maison très-convenable qui pouvait loger un grand nombre d'enfants ; elle était située vis-à-vis de l'hôpital. Les petites filles accoururent à cette école avec tant d'empressement qu'en peu de jours elles s'y trouvèrent au nombre de près de 400. Les classes fonctionnaient admirablement et au gré de toute la ville. Les pères et les mères ne cessaient de témoigner aux Sœurs leur joie et leur reconnaissance, à cause des progrès de leurs enfants, de leur bonne tenue, de leur piété, de leur modestie, de leur obéissance. La Sœur Marie-Louise avait dans sa classe trente-trois jeunes filles de quatorze à quinze ans, auxquelles elle donnait des soins particuliers pour les porter à la piété. Elles étaient si ferventes qu'on ne faisait aucune difficulté de leur permettre la sainte communion deux ou trois fois la semaine. Quel sujet d'édification pour tout le monde, et quel sujet de joie pour la bonne maîtresse !

Les Filles de la Sagesse n'étaient encore que trois sous la conduite de leur digne Mère : la Sœur de la Conception, la Sœur de l'Incarnation et la Sœur de la Croix. La divine Providence leur en associa une quatrième : c'était

une fille d'une vertu peu commune, nommée Jeanne Bourdin; elle prit le nom de Sœur Saint-Joseph. Réunies ainsi au nombre de cinq, elles ne pensaient guère à autre chose qu'à passer ensemble leur vie, occupées à instruire la jeunesse, à enseigner le catéchisme et à former à la piété les jeunes filles de La Rochelle qui viendraient à leur école. Dieu fit échouer leurs pieux projets par un événement auquel elles ne s'attendaient pas, mais qui préparait de loin l'établissement qui devait rassembler les filles de Montfort autour de son tombeau.

Ce n'était pas sans peine que les administrateurs de l'hôpital de Poitiers avaient vu partir la Sœur Marie-Louise. De jour en jour, ils comprirent mieux la grandeur de la perte qu'ils avaient faite. Ils résolurent donc de mettre tout en œuvre pour la rappeler. Mgr l'évêque de Poitiers entra aisément dans leurs vues; mais personne ne se montra plus disposé à seconder leurs desseins que Madame Trichet elle-même. Elle se chargea de faire le voyage de La Rochelle, où elle arriva pendant l'hiver de 1719. Elle sut employer toutes les raisons les plus fortes pour déterminer sa fille à revenir à l'hôpital de Poitiers; elle réussit même à obtenir de l'évêque un consentement qu'il lui était pourtant bien pénible de donner. La Sœur de la Conception et la Sœur Saint Joseph, qui étaient de Poitiers, voulurent suivre leur Supérieure dans leur ville natale; mais la Sœur de l'Incarnation et la Sœur de la Croix ne purent se résoudre à partir. Celles-ci se retirèrent dans leurs familles. Nous les verrons plus tard rentrer dans leur Congrégation qu'elles ont honorée, jusqu'à la fin de leur vie, par les plus touchantes vertus.

Le retour de Marie-Louise à l'hôpital de Poitiers fut un grand sujet de joie pour les administrateurs, pour les

pauvres et les malades, pour l'évêque lui-même; mais cette joie ne devait pas être de longue durée. Marie-Louise ne devait faire que passer dans cette maison, pour aller jeter ailleurs les fondements d'un édifice merveilleux que les années n'ont fait que rendre plus beau et plus solide. Elle se sentait inspirée d'établir quelque part une maison qui fût comme le centre de sa Congrégation. Un instant, elle fut sur le point d'accepter pour cet établissement l'hôpital lui-même, que lui offraient les administrateurs; car ils désiraient ardemment conserver au milieu de leurs pauvres les Filles de la Sagesse; mais, après un mûr examen, elle ne crut pas pouvoir s'arrêter à cette pensée.

Sur ces entrefaites, on lui parla de Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui possédait le tombeau de celui qui l'avait engendrée à la vie religieuse; on lui parla encore d'une pieuse Dame des environs, toute remplie de vénération pour Montfort, et pouvant l'aider elle-même dans l'accomplissement de ses desseins. La Sœur Marie-Louise de Jésus se mit en rapport avec cette Dame, qui était la marquise de Bouillé. Cette sainte femme se trouva heureuse de pouvoir concourir à la bonne œuvre qu'on lui proposait. Personne, du reste, n'était plus capable de lever tous les obstacles qui ne manqueraient pas de s'opposer à l'établissement du nouvel Institut. Elle joignait aux plus rares vertus un courage et une activité que rien ne pouvait ni rebuter, ni ralentir. Elle combina ses plans avec la Sœur Marie-Louise; elle en parla à l'évêque de Poitiers, qu'elle amena à donner son consentement; elle fit entrer dans ses vues le respectable et vertueux marquis de Magnane, qui voulut bien l'aider dans l'achat d'une maison pour les Sœurs que l'on allait établir à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Mgr l'évêque de Poitiers exigea cependant qu'une

assemblée générale des habitants de la paroisse fût convoquée, en présence de M. le doyen, afin de passer un acte qui attestât qu'ils consentaient volontiers à recevoir chez eux cet établissement religieux.

Ce ne fut qu'après bien des difficultés et des contradictions qu'on réussit à obtenir cet acte dans lequel il est dit que les Filles de la Sagesse seront reçues dans la paroisse pour enseigner gratuitement les petites filles, visiter et soigner les malades. Cet acte est daté du dimanche, 24 septembre 1719, et signé de M. Rougeon de la Jarrie, doyen de ladite paroisse, et de tous les principaux habitants. On voit figurer parmi les signatures de cet acte plusieurs noms que l'on retrouve encore à Saint-Laurent. La charge imposée aux Sœurs pouvait devenir trop onéreuse pour la Communauté, qui n'avait d'ailleurs aucune ressource. Aussi une seconde assemblée eut lieu pour modifier une si lourde obligation. Par une nouvelle délibération, en date du 26 novembre de la même année, il fut arrêté que les Sœurs rempliraient les susdites œuvres autant que la chose leur serait possible, mais de leur plein gré, sans contracter aucun engagement envers la commune. Nous ajouterons ici que, dans ces derniers temps, en 1835, les Filles de la Sagesse ont accepté encore la charge de visiter les indigents et d'instruire les enfants pauvres.

Avant de fonder un établissement religieux à Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui appartenait alors au diocèse de La Rochelle, il fallait bien avoir le consentement de l'évêque diocésain; on n'eut pas de peine à l'obtenir. Tout étant ainsi réglé, M^{me} de Bouillé s'occupa de procurer une demeure aux Filles de la Sagesse.

La maison achetée tout d'abord pour elles, et que la Sœur Marie-Louise de Jésus a habitée dès le commence-

ment, fait partie du groupe de maisons appelé actuellement le *Petit Saint-Esprit*. Elle s'appelait alors la *Maison-Longue*. Elle est située le long de la rue qui conduit de l'église paroissiale à l'établissement de Saint-Gabriel. On n'a point les titres de cette propriété; mais, d'après les renseignements laissés par l'un des Missionnaires, le Père Le Cornec, nous savons que l'acte de vente a été passé, le 7 avril 1721, devant M^{res} Soullard et Mercier, notaires, au profit de M^{me} de Bouillé qui l'acquerrait de M^{thurin} Poirier, pour la somme de 500 livres et deux setiers de seigle de rente. Si cette date est exacte, Marie-Louise de Jésus occupait la maison presque une année avant que l'acte de vente ne fût passé, puisqu'elle vint l'habiter au mois de juin 1720. L'acte d'achat de la maison des Missionnaires aurait été passé en même temps que celui-ci.

Madame de Bouillé et les Sœurs se trouvant lésées dans cet achat, parce que certaines conditions de vente n'avaient pas été remplies, menacèrent Poirier, vendeur, d'obtenir de la chancellerie des lettres de résiliation, comme il est dit dans la transaction passée, le 26 octobre 1725, entre M^{me} de Bouillé, les Sœurs et ledit Poirier. Celui-ci céda aux Dames acquéreuses, en forme de dédommagement, deux morceaux de prés, maintenant n'en formant qu'un, dit le *Pré des Gats*, en outre un petit morceau de terre, dit l'*Ouche de la Collarderie*. De plus ledit Poirier renonçait pour toujours à la rente des deux setiers de seigle.

Le moment était venu où la Sœur Marie-Louise de Jésus allait quitter une seconde fois l'hôpital de Poitiers; elle venait d'y passer une année seulement. On mit tout en œuvre pour l'empêcher de partir; mais toutes les démarches, toutes les supplications, toutes les menaces

même furent inutiles. Elle s'éloigna donc de Poitiers et arriva à Saint-Laurent-sur-Sèvre, comme nous l'avons dit tout à l'heure, au mois de juin 1720, dans l'octave du Saint-Sacrement. Elle y fut suivie, au bout de huit jours, de la Sœur de la Conception, et au bout de quinze jours, de la Sœur Saint-Joseph. Celle-ci était accompagnée de l'une des sœurs de la Supérieure, laquelle n'avait pas encore pris l'habit, mais qui le prit peu après, avec le nom de Sœur Séraphique.

Ainsi vinrent s'établir les filles de Montfort à côté du tombeau de leur saint Fondateur. C'est là que Dieu les voulait; c'est là qu'il voulait répandre sur elles ses plus abondantes bénédictions; c'est là qu'il voulait les faire croître et multiplier; c'est là, auprès des cendres de leur père, qu'elles devaient puiser ce zèle, ce dévouement, cet esprit religieux, toutes ces belles vertus dont elles étaient appelées à donner partout l'exemple; c'est de là qu'elles devaient s'élancer, pour aller, au loin et au près, secourir les pauvres, soigner les malades et les infirmes, instruire la jeunesse et exercer toutes les œuvres de la charité chrétienne. Lorsqu'on ouvrit le tombeau de Montfort, en 1717, on fut surpris de trouver dans le cercueil du serviteur de Dieu une infinité de petites mouches qui avaient les ailes vertes et qui murmuraient à peu près comme des abeilles autour de leur ruche, tandis qu'une odeur très-suave remplissait le tombeau. N'était-ce point là l'annonce et le symbole de ces essaims de vierges, enfants de Montfort, qui devaient porter de toutes parts le miel des consolations et des joies de la terre et du ciel, et répandre partout la bonne odeur de leurs vertus?

LIVRE II.

DEPUIS L'ARRIVÉE DES FILLES DE LA SAGESSE A SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE JUSQU'À LA MORT DU R. P. MULOT, LEUR PREMIER SUPÉRIEUR GÉNÉRAL APRÈS LEUR SAINT FONDATEUR.

(1720-1749.)

CHAPITRE I^{er}.

ÉPREUVES DIVERSES QUE LES FILLES DE LA SAGESSE ONT À ENDURER À LEUR ARRIVÉE À SAINT-LAURENT. — LE P. MULOT LEUR EST DONNÉ POUR SUPÉRIEUR. — IL FAIT UNE PROFESSION DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE. — LES MISSIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE MARIE S'ÉTABLISSANT À LEUR TOUR À SAINT-LAURENT. — ILS ÉCHANGENT LEUR MAISON POUR CELLE DES FILLES DE LA SAGESSE. — DEUX ORATOIRES SONT CONSTRUITS CHEZ LES MISSIONNAIRES ET CHEZ LES SŒURS. — M^{GR} DE CHAMPFLOUR À SAINT-LAURENT. — ARRIVÉE DE QUELQUES NOVICES À LA COMMUNAUTÉ.

A son arrivée à Saint-Laurent-sur-Sèvre, Marie-Louise de Jésus ne trouva pour tout logement qu'un assemblage de plusieurs galetas et masures, où se retiraient auparavant quelques pauvres tisserands et différents ménages. Un apprentis et une vieille écurie faisaient partie de ces appartements si bizarrement assortis. Telle était la maison préparée pour la nouvelle Communauté. On pouvait aisément en apercevoir les dégradations et les irrégularités dans l'intérieur; les meubles ne l'empêchaient